

Collège départemental FDVA

30 mai 2024 (10h00)

• **Présents**

- Mme Régine PAM Préfète de la Haute-Marne
- M. Michel FONNE, Directeur Académique des services de l'Education Nationale 52
- Sébastien BAILLEUL (Chef de service SDJES Haute Marne)
- Aline FOURNIER (CEPJ)
- Mickael GLAUDEL (CEPJ)
- Frédéric WALCZAK (CAS)
- M. Joël CLEMENT, Maire de Condes
- Mme Pascale LATY, représentant l'UDAF 52
- M. Benjamin LAMBERT, représentant la Fédération Départementale des Foyers Ruraux
- M. Gérard RENOUX, Président du CDOS 52

Excusés :

- Elisabeth ROBERT-DEHAULT, députée
- Anne-Marie NEDELEC, sénatrice
- Christophe BENTZ, député
- Bruno SIDO, sénateur
- Mokhtar KAHLLAL, représentant le Conseil Départemental
- Eugène PEREZ, Maire de Chamouilley
- Jacky MAUGRAS, Maire de Saint-Geosmes
- Rémi SABRAN, représentant l'association Arts Vivants 52

Le collège départemental a pour objet de rendre un avis sur les propositions de financement de l'appel à projets du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA).

Il est présidé par M. FONNE, Directeur Académique des services de l'Education Nationale 52 (DASEN), présenté par M. BAILLEUL, Conseiller du DASEN et chef du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Madame la Préfète, Régine PAM, a ouvert la séance afin de :

- Définir les enjeux pour les nombreux bénévoles du département de la Haute-Marne et à plus d'1 million d'associations sur le territoire français
- Souligner l'importance des valeurs de la République, du droit individuel, du monde économique. Selon elle : tout n'est pas perdu !
- Répondre à nos besoins : formation des bénévoles et des dirigeants, contribution au fonctionnement associatif, subventions... enjeux également pour l'emploi des salariés, des financeurs de projets

1. Présentation de l'Appel à projet régional et départemental Grand Est du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) 2024, volet « Fonctionnement global et actions innovantes ».

Ce volet du FDVA est spécifiquement destiné au financement global de l'activité d'une association ou à la mise en œuvre de projets ou d'activités qu'elle a créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population.

Monsieur BAILLEUL a rappelé les critères d'éligibilité relatifs au volet « Fonctionnement global et actions innovantes » du FDVA pour l'année 2024. Il a également exposé le règlement intérieur, le calendrier de la campagne et précisé le déroulement du dispositif de soutien.

La décision du collège départemental consultatif associant les collectivités et les personnalités qualifiées du monde associatif sera ensuite soumise à la commission régionale consultative du 18 juin 2024.

2. Les crédits disponibles et les propositions de financement.

Le montant des crédits disponibles pour la Région Grand Est : 4 340 214 €

Le montant des crédits disponibles pour la Haute-Marne : 295 537 €

Le montant total des demandes de subvention est de 568 818 €..

Un arbitrage, réalisé au sein du service a permis de proposer le soutien du FDVA à 79 associations sur 107.

Les dossiers non financés le sont en raison du caractère non éligible des demandes un nombre important ne relevant pas des critères d'attributions de la subvention (souvent relatif à des demandes d'investissements).

Monsieur BAILLEUL a soumis les propositions de financement au comité, celui-ci n'a pas formulé de réserves quant à la nature des opérations ou le montant des subventions attribuées.

3. Approbation de la proposition de financement.

C'est à l'unanimité que le collège départemental a approuvé la répartition du FDVA pour l'année 2024.

La direction régionale aura copie du tableau de répartition et se chargera de la mise en paiement du fonds.